



## Refus d accueillir un enfant en garde alternée

-----  
Par Olbou

Bonjour

Je vais vous exposer une situation totalement ubuesque, je vais essayer de faire simple

Ma femme est séparée de son ancien conjoint avec lequel elle a eu 3 enfants.

Suite de nombreuses procédures mises en place par le père pour mettre à terre notre relation en ce servant des enfants.. aujourd'hui il a demandé après moult appel du jugement d'avoir sa fille en garde alternée alors qu'il l'avait mise à la porte il y a quelques temps....

Dans le but évident de ne pas payer de pension..mais passons

Le fait est qu'aujourd'hui le jugement a été rendu et qu'il a obtenu on ne sait pas pourquoi la garde alternée de sa fille comme il l'avait demandé.

Le souci est qu'il refuse de la prendre car elle met en péril son couple ( ce qui est également le cas chez nous )

Comment faire dans une situation pareille ???

Nous sommes obligés de garder la fille de ma femme en permanence et sans que ce denier ne soit inquiété par la justice car nous n'avons pas les moyens et de plus mettre en place une procédure va durer longtemps et ne résoudra pas le problème sachant que la demoiselle sera majeure dans un an et demi

Merci de nous aider dans cette situation totalement aberrante

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Il faudrait saisir à nouveau le JAF et acter la résidence permanente chez vous ainsi qu'une pension.

Préparez l'avenir, car la pension devra aussi durer au-delà de la majorité de sa fille, sauf si elle devient autonome financièrement.

Après sa majorité, vous n'aurez plus aucune obligation de l'héberger surtout si elle ne respecte pas les règles de vie chez vous.

-----  
Par Olbou

Pour être tout à fait honnête nous n'aimerions pas l'avoir en résidence et bien en garde alternée comme le stipule le jugement cela nous permettra de souffler car l'ambiance est horrible, cette jeune fille ne respectant rien ni personne, et que cette individu lui servant de père prenne ses responsabilités

Également financièrement il nous est impossible de mettre en place une procédure supplémentaire, étant donné que toutes celles mises en place par le père nous ont mis dans une position financière délicate tous cela pour arriver à rien au final

-----  
Par yapasdequoi

Tant qu'elle est mineure, ses parents ont une responsabilité. Saisir le JAF est indispensable. Si personne ne veut d'elle, elle sera placée par l'ASE jusqu'à sa majorité.